



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 61 FE/13

Réunion du 22/11/2017

Présents : MM. ARMENOULT S- NAUDET JP- FREREJACQUES A – PAGANT JM – BAILLY P

**Assemblée Générale des clubs du District de Côte D'or
Le samedi 9 décembre 2017 à 9h00 (pointage des clubs à partir de 8h00)
À la Salle des Fêtes de LOSNE.
Les documents et le pouvoir ont été transmis ce jour, sur la boîte mail
officielle des clubs**

COURRIERS

Mail du Service des Sports de la ville de Dijon. Pris note

Mail du Service des Sports de la ville de Besançon. Pris note

SPORTIVE

La commission, autorise les modifications ci- dessous :

- **Match 19800037 D2 FE CHARTREUSE– ASPTT du 25 novembre 2017** se jouera à 16h00 – sur le Terrain Centre Sportif du Grand Dijon stabilisé.

FMI NON TRANSMISES

Lorsque que vous rencontrerez un problème technique qui vous empêchera d'établir la F.M.I, vous devez établir un rapport de «constat d'échec FMI» qui sera signé par les clubs et l'arbitre.

Ce dernier devra être joint avec la feuille de match papier pour le Lundi 8h00.

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

NON TRANSMISSION DE LA FMI

Team 2000 fc : Match TEAM 2000 FC 1 – MUNICIPaux DIJON 1 du 18/11/2017. Amende 10 € en cas de récidive

ASPTT DIJON : ASPTT DIJON– ETOILE D'ARGENT du 18/11/2017. Amende 10 € en cas de récidive

COUPE FUTSAL

Le District organise pendant la trêve hivernale (du 11 décembre 2017 au 24 février 2018) la 1ère édition de la coupe départementale Futsal Seniors.

Modalités

- ENGAGEMENT VIA FOOTCLUBS avant le 25 Novembre 2017
- 1 équipe par club. (5 dont 1 gardien + 7 remplaçants maxi.)
- INSCRIPTION GRATUITE

RECYCLAGE ARBITRES AUXILIAIRES

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2017-2018

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront **obligatoirement** au siège du District.

DATES DES SESSIONS

• SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMERATION

Samedi 2 Décembre 2017 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 27 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.
Dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 1.7 de l'annuaire District.*

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

**Le Président : J.P NAUDET
Le secrétaire : A FREREJACQUES**